



Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	9
25 novembre 2025	7	0	2	4	Vote contre	0
					Abstention	0

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

### Séance du 17 décembre 2025

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

#### **Point 10 – 2025/43 : Avenant n°1 à la convention de partenariat avec la SPL Chambley-Madine relative aux travaux sur les digues du barrage de Madine.**

Le Comité Syndical,

Le comité syndical a adopté le 17 juin 2025 deux conventions avec la SPL Chambley-Madine pour d'une part veiller à l'adéquation des interventions découlant des travaux de réfection des caniveaux et barbacanes du barrage de Madine et d'autre part définir de manière partagée des règles visant à garantir une gestion cohérente et pérenne des aménagements réalisés.

Un avenant est proposé à la convention relative aux travaux. Le SERM a réalisé la pose des gaines et des chambres de tirage dans l'accotement de la digue des Chevaliers pour permettre l'installation d'un système de télégestion de ses piézomètres.

À cette occasion, le SERM a également installé une gaine supplémentaire pour anticiper le raccordement électrique de la future borne escamotable. La SPL a choisi d'installer une borne électrique et non solaire dès la phase actuelle de travaux. La borne électrique permettra d'éviter l'installation d'un panneau solaire susceptible de se dégrader dans le temps et de générer des coûts de fonctionnement qui peuvent être évités.

Dans le cadre de ces travaux, la SPL Chambley-Madine prend à sa charge le coût de la fourniture et de la pose du câble électrique qui est estimé à 23 000 € HT.

VU le code général des collectivités territoriales ;

### DÉCIDE

D'AUTORISER Madame la Présidente à signer l'avenant présenté en annexe ainsi que tout autre modification rendue nécessaire par les travaux menés.

La Présidente,  
Rachel BURGY